

FRAIS DE PROCEDURE SDR FRANCE

Pour les créances non contestées il est possible d'éviter un procès par une simple **conciliation**.

Si le dossier est complexe (technique et/ou juridique) les parties peuvent, avant tout procès, demander une **médiation**.

En arbitrage il n'y a pas de frais de citation, ni de frais de rôle et tous les frais de la procédure sont, dans la sentence, **mis à charge de la partie succombant**. Ceux-ci sont établis selon des tarifs fixes. Vu que l'on obtient rapidement une sentence exécutoire (max.6 mois), aussi pour des dossiers techniques, l'arbitrage est de loin la procédure judiciaire la moins cher.

Les créances incontestées inférieures à 1.000 € bénéficient par mini arbitrage d'un tarif réduit.

		PREMIERE INSTANCE				APPEL	
		Mini-Arbitrage Créance incontesté < 1.000 €		Arbitrage classique 1 arbitre		Arbitrage classique 3 arbitres	
en EURO							
demande jusqu'à		par internet	par courrier	frais min.	frais max.	frais min.	frais max.
150		60	100	200	260	600	600
250		60	100	200	275	600	650
500		60	100	200	300	600	700
750		60	100	200	350	600	750
1000		60	100	200	300	600	800
2500				350	450	700	900
5000				600	700	1200	1400
10000				1020	1120	2040	2240
20000				1660	1760	3320	3520
40000				2410	2510	4820	5020
60000				3010	3110	6020	6220
100000				4210	4310	8420	8620
250000				7305	7405	14610	14810
500000				9805	9905	19610	19810
1000000				12930	13030	25860	26060
>1000001				13030	>13030	26060	> 26060

Ce tableau est une estimation hors frais exceptionnels et taxes. Pour un calcul détaillé veuillez consulter le règlement d'arbitrage SDR.

Les frais d'arbitrage et l'indemnité de procès sont à charge de la partie perdante.